

Rio de Janeiro, le 19 Février 1976.

JEUNESSE ~~de~~ SPORT

Monsieur Sérvulo Esmeraldo,  
38, Rue de la Marne,  
93360 Neuilly Plaisance,  
France.  
Téléphone : 935.45.12

Cher Monsieur,

CORRESPONDANCE : Nous confirmons notre lettre du 7 Février 1976.

Nous joignons des échantillons des firmes suivantes :

TECELAGEM JOANA S.A. : 19 (dix-neuf) planches, comportant chacune 3 (trois) échantillons de tissus, soit au total : 57 pièces . Comme vous le constaterez les motifs se prêtent plus spécialement à la confection de chemises pour hommes.

2.- Le prix uniforme de US\$ 4,25 (quatre dollars et vingt cinq cents) le mètre, de n'importe lequel de ces motifs, FOB Rio de Janeiro, marchandise couverte avec une lettre de crédit irrévocable, à vue.

COMPANHIA NACIONAL DE MINERACAO GRANITO XIXI TIJUCA : Les prix et conditions sont précisés dans l'annexe. Comme vous pouvez le constater, les échantillons montrent le matériau déjà poli. Cependant nous vendrons la marchandise à l'état brut, en blocs, pour être transformée par les industriels européens qui obtiendront le même matériau que celui des échantillons.

3.- Pour les deux marchandises vous avez toute l'Europe comme champ d'action, à l'exception de l'Italie en ce qui concerne le granit. Les ventes de granit seront faites par mètre cube, comme cela est spécifié dans l'annexe et aux prix indiqués, pour la marchandise FOB Port de Rio de Janeiro, avec lettre de crédit irrévocable, à vue.

4.- Dans les prochains jours, si nous n'avons pas le temps de la joindre à cette lettre, nous vous remettons la liste de clients européens éventuels qui ont écrit à Granito Tijuca, directement ou par l'intermédiaire d'Ambassades, demandant les tarifs de ses produits. Cela permettra de faire une première tournée de visites et d'effectuer les premières affaires. Cette liste est en cours et sera faite soigneusement.

COMMISSIONS : Nos commissions seront les suivantes : 5% (cinq pour cent) pour les tissus et 7% (sept pour cent) pour le granit. L'"over price", c'est-à-dire, le prix à la vente, supérieur à celui coté par le vendeur, nous sera crédité ici, au Brésil.

.../

MAISON MERE ET FILIALE A PARIS : Nous sommes persuadés que l'installation d'une entreprise en Europe, destinée spécifiquement à l'importation de produits brésiliens, pourra offrir d'excellentes occasions d'échanges commerciaux. Elle devra évidemment être créée sans attachement officiel des associés d'ici avec ceux d'Europe pour pouvoir jouir de toutes les facilités accordées aux firmes exportatrices brésiliennes. Nous pourrions donc constituer sans un attachement direct avec les directeurs des entreprises exportatrices au Brésil, notamment avec ~~xxxx~~ Monsieur Paulo Freitas qui sera représenté par Monsieur Antonio Arraes Sobrinho qui n'a pas de lien officiel avec les entreprises brésiliennes et qui répondra pour lui même et au nom de Monsieur Paulo Freitas. (voir note de traduction)

5.- Nous vous signalons que la simple perspective d'échanges commerciaux avec l'étranger, il vax sans dire couverte par une demande régulière de la marchandise et d'une lettre de crédit aux mains du vendeur, faciliterait l'obtention de financements pour des exportations à des taux d'intérêts modiques.

6.- Notre firme étant constituée en Europe, elle sera enregistrée à la Banque du Brésil (Banco do Brasil), avec les noms de ses directeurs, afin de faciliter nos relations, et, bien évidemment, si à l'avenir, l'importation directe pour revente à des tiers, en petites quantités nous intéresse, obtenir également en Europe les facilités que la Banque pourra dispenser aux firmes qui désireraient acheter des produits brésiliens.

7.- Organisée sur ces bases et si vous approuvez les produits que nous vous avons proposés ainsi que ceux qui seront expédiés prochainement (échantillons de chemisiers pour dames et de chemises pour hommes, de sport ou habillés, selon les contacts que nous avons faits dernièrement avec un industriel brésilien), nous pensons que nous aurons la possibilité d'obtenir des résultats favorables, qui seront bénéfiques aux deux parties.

Voici les commentaires que nous pouvons faire à cette occasion et nous attendons de vos nouvelles.

Lorsque cela sera nécessaire, nous pourrons utiliser le TELEX suivant :  
CMGT 212.2827 qui appartient à notre ami Monsieur Domingos Matta.

Cordialement, signé : Antonio Arraes Sobrinho

Note de Traduction : Il nous semble qu'ils veulent dire que les directeurs des sociétés exportatrices brésiliennes, c'est à dire Tecelagem Joana S.A. et Companhia Nacional de Mineração Granito Tijuca, ne doivent pas apparaître officiellement afin de nous permettre de bénéficier de certains avantages.

Rio de Janeiro, le 20 Février 1976.

JEUNESSE SPORT

Monsieur Sérvulo Esmeraldo,  
38, Rue de la Marne,  
93360 Neuilly Plaisance,  
France.

Cher Monsieur,

COMPANHIA NACIONAL DE MINERACAO GRANITO TIJUCA - En complément de notre lettre datée d'hier nous vous informons que Monsieur Domingos Cardoso da Matta nous fait savoir que si des clients européens sont intéressés dans l'acquisition de "rough slabs" (plaques brutes) ou de "polished slabs" (plaques polies), il pourra <sup>honorer</sup> ~~honorer~~ ~~ses~~ <sup>ces</sup> commandes bien que son usine de transformation ne soit pas encore installée.

2.- La transformation serait faite par l'intermédiaire d'une firme de São Paulo qui se réserverait comme nous la commission d'usage, 7%. Vous pouvez donc nous soumettre <sup>toute</sup> ~~quelque~~ proposition ~~que ce soit~~ pour l'achat de granits selon les échantillons ~~jointe~~ <sup>jointe</sup> et la liste des prix. <sup>jointe</sup>.

3.- Nous confirmons l'envoi d'une liste de clients probables - liste comprenant plus de 100 (cent) acheteurs - avec leurs adresses. Cette liste est en cours de préparation et nous pensons pouvoir l'expédier dans le courant de la semaine prochaine.

Nous vous souhaitons un heureux début des affaires car nous sommes très enthousiasmés par la possibilité de succès. Nous attendons de vos nouvelles.

Signé : Antonio Azevedo Sobrinho